



TROISIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU
TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES
GENEVE, SUISSE, 11-15 SEPTEMBRE 2017
DECLARATION DU TOGO

Monsieur le Président

Distingués délégués

Mesdames et Messieurs

Je voudrais, au prime abord remercier la Confédération helvétique pour l'accueil chaleureux et les facilités accordées à notre délégation depuis notre arrivée dans ce beau et magnifique pays.

Je voudrais en second lieu vous adresser mes vives félicitations, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la tête de la présente conférence. En effet, depuis votre désignation lors de la deuxième conférence des Etats parties, vous vous êtes donné sans relâche pour assurer à la présente conférence un bon déroulement. Nous l'avons constaté depuis les phases préparatoires jusqu'à ce jour. Soyez donc rassurés du soutien de mon pays.

Qu'il me soit permis aussi de dire mes félicitations au Comité de direction, ainsi qu'aux personnels du secrétariat en premier lieu son chef, M. DLADLA, pour l'immense travail qu'ils ont abattu jusqu'à présent.

Monsieur le président

En sa qualité d'Etat partie, c'est un grand honneur et une joie immense pour notre pays de prendre part, pour la troisième fois consécutive, à cette importante Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes. C'est en effet, une occasion privilégiée de partage d'expériences avec les autres Etats parties, ainsi que les organisations internationales et la société civile sur les progrès accomplis ou les écueils enregistrés dans la mise en œuvre du Traité depuis son entrée en vigueur, le 24 décembre 2014.

Comme nous le savons tous, les questions de paix et de sécurité demeurent des préoccupations de premier ordre pour les Etats ainsi que pour les organisations internationales, régionales et sous régionales. Ce sont des questions de grande importance pour le développement de nos pays notamment africains qui sont, malheureusement, handicapés par la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre largement répandus sur leurs territoires. Les conséquences de cette circulation illicite sont, entre autres, l'exacerbation des tensions et l'augmentation du taux d'actes criminels et terroristes.

Aujourd'hui, les pays de la région ouest africaine sont confrontés à d'importants problèmes de sécurité et des menaces nouvelles qui incluent le trafic de drogue, le crime organisé, le terrorisme et l'extrémisme radical, y compris les menaces posées par des crises au-delà de leurs frontières. Ils sont la cible d'attentat et des actes terroristes de plusieurs groupes dont de la nébuleuse Boko Haram et les autres groupes islamistes qui sèment la terreur dans cette partie du continent.

En effet, en Afrique subsaharienne, le commerce non maîtrisé des armes fragilise les équilibres régionaux, renforce la corruption et alimente les réseaux de criminalités organisés et de terrorisme qui sapent les multiples efforts de développement de nos pays. Face à ce drame, plusieurs pays sont amenés à s'armer afin d'assurer la protection de leurs populations et ce, au détriment des programmes de développement qui auraient dû prendre corps dans les conditions

normales. C'est dire que des défis sécuritaires persistent dans cette zone et nécessitent l'assistance de la Communauté internationale pour les relever.

Monsieur le Président

Chers délégués

Mesdames et Messieurs

L'adoption du TCA et son entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, a été perçue comme une avancée notable dans le processus de désarmement international, en ce sens que sa mise en œuvre devrait permettre de mettre en place un dispositif transparent et efficace qui met l'accent sur des dispositions juridiquement contraignantes, fondées sur les réalités actuelles de l'industrie de la défense et la préservation de la paix internationale. D'ailleurs, le Traité ne s'oppose pas au droit de tout Etat souverain de s'armer légitimement en vue de défendre son intégrité territoriale et ses citoyens. Toutefois, la préservation de la paix internationale doit être un impératif absolu.

C'est pourquoi, l'adoption du Traité sur le Commerce des Armes a été saluée et continue d'être saluée comme une prise de conscience collective de la communauté internationale de la nécessité de réguler au plan international la vente et la circulation des armes conventionnelles. En effet, au vu des dégâts causés par les armes dont la circulation échappe presque à tout contrôle officiel au niveau national ou international, avec comme corolaire, le nombre sans cesse croissant des victimes de la criminalité et du terrorisme.

Monsieur le Président

Distingués délégués

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent Traité un certain nombre d'initiatives ont été prises dans mon pays en vue de son ancrage sur le plan national. Il s'agit notamment de :

- L'organisation d'un séminaire de sensibilisation des parlementaires Togolais et autres parties prenantes sur la mise en œuvre et

l'universalisation du Traité sur le Commerce des Armes, en octobre 2015 à Lomé ;

- La tenue d'un atelier juridique à Lomé au cours du mois d'octobre 2016, avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne à travers l'Office Allemand de contrôle pour l'exportation (BAFA), pour jeter les bases d'une nouvelle loi sur le régime des armes au Togo ;
- Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer en août 2016 menée par la société civile en faveur de la mise en œuvre du TCA au Togo.

Outre ces actions, mon pays se prépare à réaliser deux grands projets qui vont consacrer davantage l'ancrage de l'implémentation du Traité à l'échelle nationale. Il s'agit, notamment du Projet de formation pour l'appropriation et la mise en œuvre du TCA ; plaidoyer en vue de l'adoption et la vulgarisation de l'avant-projet de loi relatif au régime des armes, ainsi que l'Atelier de renforcement des capacités des acteurs africains dans la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes.

Ces deux projets sont soutenus par le Fonds spécial d'affection volontaire mis en place lors de la deuxième conférence des Etats parties ici même à Genève l'année dernière. Je saisis donc l'opportunité pour adresser mes remerciements au Comité de sélection, particulièrement son Président l'ambassadeur BIONTINO, ainsi que les pays donateurs pour leur assistance et leur appui qui vont ainsi, permettre à nos Etats d'impulser l'implémentation du TCA dans leurs contrées.

Je voudrais, pour ce faire, les rassurer du sérieux qui sera le nôtre dans l'exécution de ces deux projets.

Monsieur le Président,

Distingués délégués

A l'image des pays qui font des efforts pour l'effectivité du traité de par le monde, je voudrais saluer de vives voix le travail remarquable de la société

civile, notamment celle de l'Afrique de l'Ouest, le Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (WAASA) qui a abattu un travail formidable de plaidoyer ayant conduit à la ratification du TCA par douze(12) pays sur les 15 Etats Membres de la CEDEAO. C'est dire que la société civile de la sous région ouest-africaine a réalisé un travail de « titan » aux côtés des Etats de ladite région. Mais en même temps, je voudrais en appeler à la vigilance de celle-ci dans son rôle de veilleur pour encourager toutes les parties prenantes à une synergie d'action pour une mise en œuvre efficace de ce Traité.

Pour finir, Monsieur le Président, le Togo accorde un intérêt particulier à l'agenda de la présente conférence des Etats Parties duquel, j'espère, découleront de fortes résolutions relativement à la mise en œuvre du Traité, à la transparence et à l'établissement de rapports, à l'universalité du Traité et à l'assistance internationale.

Enfin, je voudrais renouveler ma profonde gratitude et les vives félicitations de ma délégation à vous-mêmes et à toutes l'équipe du Secrétariat, ainsi que l'assistance précieuse du PNUD pour la parfaite organisation de la présente Conférence et souhaiter un plein succès à nos travaux.

Je vous remercie

Jonas Mazah PAKA

Adjoint au Chef de la délégation